



CHAMPIONNAT U15 ELITE

STATUT DE L'ENTRAINEUR

DECLARATION DES ENTRAINEURS

Destinataire : Clubs U15 ELITE et Ligues Régionales

Pièces jointes : 1

La Commission Fédérale des Techniciens examinera lors de sa réunion de septembre, le respect, par l'ensemble des équipes seniors ou jeunes engagées en championnat de France, des obligations suivantes :

- Déclaration d'Entraîneur,
- Niveau de qualification,
- Obligation de revalidation par la participation à un séminaire annuel ou au WEPS.

Le statut de l'entraîneur applicable pour la saison 2014/2015 contient des dispositions le championnat U15 Elite :

- Obligation de déclaration de l'entraîneur et l'entraîneur adjoint,
- Etablissement d'un niveau de qualification minimale (DEFB ou BEES1*) pour l'entraîneur.
- L'obligation de revalidation passera par l'organisation d'un séminaire annuel en cours de saison qui permettra de revalider pour la saison 2015/2016.

Afin de vous permettre de déclarer votre entraîneur et son adjoint, nous vous prions de trouver en pièce jointe le formulaire à retourner auprès de Laurence RELIFOX (lrelifox@ffbb.com) pour le 25 août 2014.

*

DEFB : Diplôme d'Entraîneur Fédéral de BasketBall
BEES1 : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1^{er} degré

Rédacteurs	Vérificateur	Approbateur
Lucien LEGRAND, Président de la Commission Fédérale des Techniciens	Matthieu SOUCHOIS Directeur Pôle Formation	Thierry BALESTRIERE, Secrétaire Général
Référence	2014-08-01 2-TECHNICIENS - Statut de l'Entraîneur - Déclaration des Entraîneurs et Adjointes U15	